

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

CRÉATION D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU REPRISE D'ACTIVITÉ

Formulaires

- ☐ Formulaire de déclaration de création d'une entreprise personne physique (P0 – intégralité des feuillets).
- ☐ Le cas échéant, formulaire de déclaration relative au(x) nom(s) de domaine du ou des sites internet (NDI).

Pièces justificatives

POUR L'EXPLOITANT INDIVIDUEL¹

- ☐ 1 original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation.
 - Exploitant de nationalité française
- ☐ 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.
 - Exploitant de nationalité étrangère résidant en France
 - **Pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein, de la Suisse, d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin**
- ☐ 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité².
 - **Pour les autres ressortissants**
- ☐ 1 copie recto-verso d'un titre de séjour ou 1 copie du récépissé de demande d'un titre de séjour, en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel³, permettant l'exercice d'une activité commerciale⁴.
 - Exploitant de nationalité étrangère non résidant en France
- ☐ 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité⁵.

POUR L'ADRESSE DE L'ENTREPRISE

- En cas de création de l'activité
- ☐ 1 copie du justificatif du local commercial (bail commercial, acte de sous-location, acte de cession de droit au bail portant mention de l'enregistrement auprès des impôts...).

¹ En cas de présence d'une personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la société (fondé de pouvoir), il faut fournir les mêmes pièces.

² Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par l'exploitant.

³ Pour le 78 et le 92, le titre de séjour n'a pas à être à l'adresse du domicile actuel. Pour le 92, il faut néanmoins ajouter une pièce complémentaire pour justifier de l'adresse actuelle.

⁴ Les titres de séjour qui permettent l'exercice d'une activité commerciale portent les mentions « Entrepreneur/ profession libérale », « Vie privée et familiale », « compétence et talent » et « passeport talent » mais, dans ce dernier cas, uniquement lorsque la mention est délivrée sur le fondement du 5°, 6°, 7°, 8° ou 10° de l'[article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile](#)

⁵ Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par l'exploitant.

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

OU

- ☐ 1 copie du contrat de domiciliation dans une entreprise de domiciliation agréée par la Préfecture.

OU

- ☐ 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'exploitant (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, si l'exploitant est hébergé, 1 attestation originale d'hébergement + 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge + 1 copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge

- **En cas d'achat d'un fonds de commerce⁶**

- ☐ 1 copie de l'acte d'achat portant mention de l'enregistrement⁷ auprès des impôts et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- ☐ 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.
- ☐ Si un avis a été publié au BODACC, 1 copie de l'avis ou de la facture.

- **En cas de location-gérance ou gérance-mandat d'un fonds de commerce**

- ☐ 1 copie du contrat de location-gérance ou de gérance-mandat portant mention de l'enregistrement auprès des impôts si le contrat est à durée indéterminée et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- ☐ 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

- **En cas de donation ou de dévolution successorale**

- ☐ Pour la donation : 1 copie de l'acte donation et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- ☐ Pour une dévolution successorale : 1 copie de l'acte notarié ou de l'acte d'inventaire et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.

AUTRES PIÈCES

- **Si l'exploitant est marié sous le régime de la communauté légale ou conventionnelle**

- ☐ 1 exemplaire de l'attestation de délivrance de l'information donnée par l'exploitant à son conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs.

- **Si l'exploitant est une personne sans domicile stable**

- ☐ Attestation de domiciliation délivrée par un CCAS, CIAS ou organisme de domiciliation sociale agréé en cours de validité.

- **En cas de présence d'un conjoint/pacsé collaborateur**

- ☐ Pour le conjoint : 1 extrait original d'acte de mariage ou 1 extrait original d'acte de naissance portant mention du mariage ou 1 copie du livret de famille actualisé.

⁶ En cas de licitation ou attribution par voie de partage, remplacer l'acte d'achat par l'acte d'attribution (enregistrement auprès des impôts non obligatoire).

⁷ Sauf si l'acte est établi par un notaire ; dans ce cas, l'enregistrement peut avoir lieu après la formalité au CFE.

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

- ☐ Pour le partenaire pacsé : 1 extrait original d'acte de naissance portant mention du PACS ou 1 certificat de PACS délivré par le tribunal d'instance.
 - **Pour le 92 uniquement**, ajouter 1 original de l'attestation du conjoint/partenaire pacsé collaborateur.
 - **Pour le 95 uniquement**, ajouter 1 copie de la pièce d'identité du conjoint/partenaire pacsé en cours de validité.
- **En cas de déclaration d'insaisissabilité pour la protection des biens fonciers autres que la résidence principale non affectés à un usage professionnel**
- ☐ 1 copie de l'attestation notariée.
 - **En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS**
- ☐ En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable⁸.
 - **En cas de signature du formulaire par une autre personne que l'exploitant**
- ☐ 1 original du pouvoir nominatif signé par l'exploitant.
 - **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif...), rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites>

⁸ Consulter votre CFE.